

Saint-Hélen

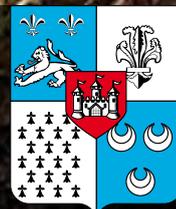
Édition du mois de février 2021 - N°102



BONNE ANNÉE 2021 SAINT-HÉLEN

Tournons vite la page de 2020, une année si particulière...
... et espérons, ensemble, une bonne année 2021 !

Madame le maire, l'équipe municipale, le CCAS et les agents
de la commune vous souhaitent une excellente santé et beaucoup de bonheur !



SOMMAIRE

- P 03 - Édito du maire**
- P 04 - Informations municipales**
Comptes rendus des séances de conseil municipal
CCAS
Campagne de vaccination
- P 10 - Vie communale**
État civil
Élections régionales et départementales
Armistice du 11 Novembre 1918
Urbanisme
Marché de producteurs
- P 12 - Enfance**
École Emilie et Germaine Tillion
École Saint-Yves
ALSH des vacances de la Toussaint
- P 15 - Associations**
Amicale Laïque
Les Coët'lutins
L'évasion Hélenaise
Club de l'amitié
- P 16 - Le Commerce**
Synthèse enquête et étude de la CCI
- P 18 - Vie agricole**
Déteneurs de porcs ou de sangliers : déclaration et vigilance PPA
- P 19 - Les travaux sur la commune**
Suppression des pins près de l'église
Projets 2021
Antenne relais Free
- P 20 - Patrimoine**
La Forêt de Coëtquen
Saint-Hélen, les origines
- P 22 - Infos pratiques**
Cityall
Livret d'accueil
Recensement militaire
Plan vélo – questionnaire
Déchetterie
Ramassage des sacs jaunes
La Mission Locale



Horaires de la Mairie

Pour toutes vos démarches, les services de la mairie sont ouverts aux jours et horaires suivants :

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Mardi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Mercredi	9h00 à 12h00	Fermé
Jeudi	9h00 à 12h00	Fermé
Vendredi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Samedi	9h00 à 12h00	Fermé

Tél : 02 96 83 21 55 • Courriel : mairie@saint-helen.fr
Site internet : www.saint-helen.fr

Vous pouvez rencontrer les élus en mairie sur rendez-vous

Marie-Christine PINARD – Maire de Saint-Hélen
mairie@saint-helen.fr

Olivier BOIXIERE – 1^{er} adjoint
Finances, Urbanisme, Agglomération, Bâtiments, Agriculture, Mobilité, Villages & Patrimoine.
finances@saint-helen.fr ou urbanisme@saint-helen.fr
Conseillers délégués rattachés :
Jean-Michel JOURDAN : mobilité, agriculture
Olivier TREHEL : urbanisme, entretien bâtiments, patrimoine

Solène SAMSON – 2^{ème} adjointe
Social, CCAS, Enfance, Relations avec les écoles, Services périscolaires, Communication, Associations.
social@saint-helen.fr ou ccas@saint-helen.fr
Conseillères déléguées rattachées :
Laurence GABORIT : relations avec les écoles, périscolaires, enfance
Aurore PAU : communication, associations

Maël FELIN – 3^{ème} adjoint
Travaux, Voirie, SIVOM, Forêt et Environnement, Sports et Jeunesse.
technique@saint-helen.fr
Conseillers délégués rattachés :
Elie CHATTON : SIVOM, villages
Serge RIVIERE : voirie, suivi des travaux

Pour prendre rendez-vous
02 96 83 21 55 ou mairie@saint-helen.fr

Réunion de coordination de la municipalité
Maire, adjoints et secrétaire de mairie : tous les vendredis à partir de 17h30

Les titulaires au conseil communautaire de DINAN AGGLOMERATION
Mme Marie-Christine PINARD, maire, Titulaire
M. Olivier BOIXIERE, 1^{er} adjoint, Suppléant.



ÉDITO

Bonne année à tous, Nous vivons, tous, une période sanitaire très difficile et exceptionnelle (souhaitons-le !). Cette situation et les contraintes de distanciation ne nous ont pas permis de vous présenter nos vœux, comme l'habitude le veut, lors de la traditionnelle cérémonie de janvier. J'aurai tant aimé vous rencontrer à cette occasion, et partager ces moments privilégiés de convivialité avec chacun de vous et l'ensemble des élus et employés.

Aussi, avec l'ensemble des conseillers municipaux et des agents, nous tenons à vous présenter nos meilleurs vœux de paix, de bonheur et de santé pour cette nouvelle année. Que 2021 soit pour vous, vos familles et vos proches l'année du retour à une vie apaisée et "normalisée", avec la reprise de notre vie sociale. Après cette année 2020, si éprouvante et angoissante, espérons que la crise sanitaire mondiale puisse trouver une issue rapide et qu'avec 2021, nous retrouvions de la sérénité dans nos quotidiens.

Ensemble et comme jusqu'à présent (merci à tous), restons vigilants, disponibles et solidaires pour nos voisins et nos proches.

Ce début d'année est aussi, pour nous, l'occasion de vous partager un petit retour sur l'année 2020 (sans revenir sur la gestion de la crise COVID-19, déjà abordée dans le bulletin précédent).

- Entre le 16 janvier et le 15 février, le recensement de la population a été réalisé, les résultats ne sont pas encore publiés. Cependant, le dernier chiffre de l'INSEE révèle que la population héliennaise au 1er janvier 2018 était de 1 540 habitants
- Le 15 mars, le 1^{er} tour des élections municipales s'est déroulé avec une bonne participation sur Saint-Hélen (comparativement à la moyenne nationale), alors même que le pays entrait dans un confinement strict pour lutter contre le coronavirus.
- A partir du 23 mars, une cellule de veille sanitaire intercommunale s'est mise en place associant Saint-Hélen, La Vicomté sur Rance et Pleudihen sur Rance. La SOLIDARITÉ est le maître mot qui a guidé cette action conjointe : création de masques par des bénévoles, suivi téléphonique des aînés par les bénévoles de l'association Soleil et Sourires, les candidats (des deux listes) aux municipales, et une veille permanente des voisins
- Le 23 mai a vu l'entrée en fonction du nouveau conseil municipal : j'ai l'honneur d'être devenue votre maire, et je suis entourée de trois adjoints (Olivier Boixière, Solène Samson et Maël Felin) et de onze conseillers municipaux (dont six disposent d'une délégation)
- Le 30 mai, nous avons lancé un marché de producteurs hebdomadaire le samedi matin, dans un concept favorisant le circuit court. Actuellement, nous accueillons 10 commerçants dont 7 présents toutes les semaines, et trois autres plus occasionnels (1 tous les 15 jours, viande de bœuf tous les 3 mois et enfin, un saisonnier pour le miel).
- Le 17 juin, un phénomène climatique exceptionnel (pluies diluviennes, coulées de boue) s'est abattu sur notre commune provoquant des inondations et des dégâts importants dans certains villages (Trévallon, Le Gage, La Fontaine Barre, Le Mezeray, Le Bois Picot, La Petite Métairie, mais aussi dans la rue

du Clos de l'Epine...). Nous avons demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et l'Etat y a répondu favorablement, cela permet de faciliter la prise en charge des dégâts (par les assurances) pour nos sinistrés.

- En Août, nous avons été livrés d'un microtracteur, pour remplacer le tracteur vieillissant, coûteux en réparations régulières et devenu inadapté pour les travaux réalisés par nos services techniques.
- Le 3 septembre, le conseil municipal a approuvé l'acquisition des murs et du fonds de commerce "Au Bon Accueil" et a validé la sollicitation de diverses subventions auprès de l'Etat, du Département ou encore de Dinan Agglomération.
- Le 17 septembre, la compagnie "Nid de coucou" a présenté un spectacle aux enfants des deux écoles de la commune, suite à une initiative proposée par M. Pascal Perrin et financée par le Département. Un moment de partage très apprécié des enfants et de leurs enseignants.
- En Octobre, avec l'aide de la CCI des Côtes d'Armor, la commune a lancé une enquête auprès des habitants afin de mesurer leur perception de Saint-Hélen et leurs attentes. Vous avez été très nombreux à répondre à cette enquête, nous vous remercions pour vos contributions précieuses ; elles alimentent notre réflexion et orientent notre action. Nous avons pu mesurer vos priorités et, en particulier, votre attente de commerces de bouche, boulangerie, épicerie et de café/tabac/multi-services... Dans ce bulletin, un article vous apportera les informations clés sur le projet, à date.
- Début novembre, nous avons pu réceptionner les travaux du cimetière et lever les dernières réserves.
- Le 19 novembre, le conseil municipal a validé le projet de construction d'un City Stade, et approuvé son financement (mobilisant, pour 80%, des subventions auprès de la Région Bretagne et du Département) ainsi que le choix des entreprises. Les travaux commenceront très prochainement en mars 2021 sur l'aire de loisirs, à côté du parcours de pumptrack.
- Le 23 décembre, nous avons signé le compromis de vente du commerce "Au Bon Accueil", permettant de poursuivre le projet.

Voici rapidement résumées quelques actions menées depuis le début de notre mandat. Le conseil municipal est pleinement mobilisé pour réaliser le programme du mandat, et nous savons pouvoir compter sur les agents communaux également investis pour assurer le bon fonctionnement de notre commune.

Nous assurons de notre soutien tous les acteurs économiques qui voient leur activité fortement perturbée et qui doivent s'adapter ; de même, depuis un an, les activités de notre tissu associatif ne peuvent plus se dérouler normalement et sont mises en veille. Nous savons pouvoir compter sur la mobilisation des bénévoles dès que la situation sanitaire le permettra.

Pour conclure, cette pandémie aura permis de mettre en valeur la solidarité, l'écoute, le sens du service et la proximité au sein de notre commune. Que ces valeurs perdurent durant cette nouvelle année et bien au-delà !

Bien à vous,

Marie-Christine PINARD
Maire

RÉUNION DU 24 SEPTEMBRE 2020

Tous présents sauf Mme Aurore PAU (procuration à Mme Solène SAMSON)

1 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE ST-YVES

Comme chaque année, la commune prend en charge les dépenses de fonctionnement de l'école privée conformément au contrat d'association signé en 1993.

Depuis septembre 2019, la loi pour une École de La Confiance (Loi Blanquer) vient modifier le calcul de la participation communale car y est notamment inscrit l'abaissement de l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans et par conséquent la prise en compte du coût moyen d'un élève en maternelle.

Après calcul du coût d'un élève dans notre école publique, il en ressort les montants suivants pour notre commune (compte administratif 2019) validés en commission des finances, à savoir :

- 1 887 € pour un élève en classe maternelle
- 371 € pour un élève en classe élémentaire

Afin de tenir compte de la nouvelle loi, la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école St-Yves s'élève à 58 580 € pour l'année scolaire 2020/2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à verser à l'OGEC la somme de **58 580 €**

2 - COMPENSATION DES DEPENSES POUR LES ECOLES MATERNELLES PRIVEES

Monsieur Olivier BOIXIERE informe l'assemblée que toutes les communes peuvent avoir droit à une compensation de l'Etat au titre de la prise en charge des dépenses de fonctionnement correspondant à la scolarisation des enfants à partir de trois ans dans les classes maternelles privées sous contrat à condition de justifier une augmentation de leurs dépenses obligatoires.

Puis, il indique les participations versées par notre commune à l'école privée St-Yves lors des trois dernières années scolaires, à savoir :

- 2018/2019 = 28 125.78 € (année précédente à la Loi BLANQUER)
- 2019/2020 = 41 900.00 € (application de la loi depuis le 1er septembre 2019 et donc prise en compte de l'abaissement sur la période septembre à décembre 2019)
- 2020/2021 = 58 580.00 € (année complète de la loi)

Le conseil municipal, à l'unanimité, **sollicite une compensation de l'Etat** comme il est stipulé dans le décret susvisé.

3 - ACQUISITION DE MATÉRIEL DE DESHERBAGE EN ACHAT GROUPÉ

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la démarche zéro phyto, les communes de SAINT-HELEN et PLEUDIHEN-SUR-RANCE ont décidé d'acquérir en commun pour l'entretien de leurs terrains des sports respectifs, dès 2020-2021 :

- une herse étrille spécial gazon d'un montant de 3 900 € HT
- un aérateur à couteau d'un montant de 3 798 € HT

Elle indique également qu'une convention sera rédigée pour fixer les modalités de partage, d'utilisation et de maintenance du dit matériel et qu'une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Régional de Bretagne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte cette acquisition de matériel en commun pour un montant total de 7 698 € HT
- sollicite l'aide la Région Bretagne à hauteur de 50%
- autorise Madame Le Maire à signer la convention.

4 - SUBVENTIONS 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix « POUR » et 1 abstention (Martine BUGEAUD), valide les propositions de la commission des finances pour l'attribution des subventions 2020.

Madame le Maire informe l'assemblée que la commission des finances a décidé de maintenir les montants de 2019, sauf demande contraire de l'association. Une réunion est prévue en octobre avec toutes les associations afin de faire avec elles un état des lieux en toute transparence et reposer ainsi les règles de subventionnement. Monsieur Olivier TRÉHEL tient à expliquer pourquoi le montant de la subvention a été maintenu aux Esclaffades alors que l'évènement n'a pas eu lieu cette année. Il s'agit avant tout d'un soutien au milieu culturel pour 2021.

5 - TARIFS BATIMENTS COMMUNAUX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- fixe les nouveaux tarifs de la salle polyvalente et de la salle Coëtquen qui seront appliqués pour toutes nouvelles réservations à compter du 1er janvier 2021 (tarifs consultables à la mairie).

Décide la gratuité 1 fois par an pour les associations communales

- fixe un forfait de 10 € la séance (usage hebdomadaire) pour l'utilisation de la salle polyvalente par des associations hors commune pour les activités sportives et culturelles
- fixe un forfait de 7 € la séance (usage hebdomadaire) pour l'utilisation de la salle Coëtquen par des associations hors commune pour les activités sportives et culturelles
- fixe un forfait de 5 € la séance (usage hebdomadaire) pour l'utilisation de la salle de motricité par des associations hors

Infos municipales

- commune pour les activités sportives et culturelles
- fixe un forfait de 5 € la séance (usage hebdomadaire) pour l'utilisation de la salle des associations par des associations hors commune pour les activités sportives et culturelles

6 - BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
2041581 – 197 (création) Eclairage public le Renard Bleu	+ 700 €
21571 – 187 Acquisition tracteur	+ 2 000 €
2315 – 183 Voirie 2019	- 2 700 €

7 - INFORMATIONS LOCALES

Enquête commerce

Monsieur Olivier BOIXIERE informe l'assemblée que la consultation a débuté et doit se poursuivre jusqu'au 2 octobre.

SIVOM

Madame le Maire donne le bilan de la réunion exceptionnelle qui s'est tenue le mardi 22 septembre à PLEUDIHEN à propos du SIVOM. Une nouvelle organisation sera mise en place, un planning sera organisé tous les lundis matins à partir du 1er janvier 2021 avec fiche journalière déposée en mairie. Les gros travaux devront faire l'objet d'un chiffrage avant toute exécution.

RÉUNION DU 19 NOVEMBRE 2020

Tous présents sauf Mme Aurore PAU (procuration à Mme Solène SAMSON)

1 - COMMERCE : RETOUR SUR L'AVIS DES DOMAINES

L'avis des Domaines a été sollicité sur la valeur d'achat du commerce, murs et fonds. Monsieur Olivier BOIXIERE rend compte à l'assemblée de leurs conclusions précisant que le montant négocié de 190 000 € est jugé « acceptable ». Il signale également qu'une subvention de 50 000 € a été accordée au projet dans le cadre du Plan de Relance du Conseil Départemental des Côtes-d'Armor.

2 - CITY STADE : CHOIX DES ENTREPRISES ET PLAN DE FINANCEMENT

La commune de SAINT-HELEN souhaite se doter d'une plateforme multisports, pour répondre à un enjeu sociétal fort avec une forte population jeune et une large attente d'activités sportives. Pour faciliter son intégration avec le voisinage, cet équipement est doté d'un système antibruit et anti vibration, conforme aux normes NF.

Monsieur Maël FELIN présente à l'assemblée les différents devis reçus, à savoir :

- Terrassement :

GNTF (PLOUER SUR RANCE) : 18 103 € TTC

EVEN (PLEURUIT) : 18 562 € TTC

COLAS (MINIAC MORVAN) : 18 190 € TTC

- Plateforme :

CAMMA SPORT (BREAL) : 38 718 € TTC

CASAL SPORTS (MOLSHEIM) : 48 780 € TTC

SPORT NATURE (BEIGNON) : 42 441 € TTC

Olivier BOIXIERE indique que ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 50% du montant total HT par la Région via le Contrat de Partenariat ainsi qu'à hauteur de 30% par le Conseil Départemental via le second appel à projets Plan de Relance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le choix des entreprises validé en commission des travaux, à savoir **GNTF** de PLOUER SUR RANCE pour 15 086€ HT et **CAMMA SPORT** pour 32 265 € HT. Soit un montant total de 47 351 € HT
- Sollicite la Région via le Contrat de Partenariat à hauteur de 50% du montant total estimé à 47 351 € HT
- Sollicite le Conseil Départemental via l'appel à projets Plan de Relance à hauteur de 30% du montant total estimé à 47 351 € HT

3 - PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEES (PDIPR)

Monsieur Maël FELIN présente à l'assemblée le PDIPR et notamment les obligations qui s'imposent à la commune lors de l'inscription d'un chemin, à savoir : garantir le balisage, ne pas aliéner les sentiers, préserver leur accessibilité, passer des conventions avec les propriétaires privés. Un itinéraire intitulé de Coëtquen à Patira a déjà été proposé et les services départementaux l'étudient actuellement. Ce dossier fera l'objet d'une discussion lors d'un prochain conseil.

4 - PLAN VELO COMMUNAUTAIRE

Dinan Agglomération élabore un Plan Vélo Communautaire afin de faciliter et développer la pratique cyclable. Il a pour objectif de mailler de manière cohérente le territoire en liaisons cyclables et d'identifier des services complémentaires à mettre en place (box vélo, services de réparation...)

Monsieur Maël FELIN présente à l'assemblée les propositions de la commune qui permettraient la liaison vers les communes limitrophes : LANVALLAY, LA VICOMTE, PLEUDIHEN et MESNIL-ROC'H. Il évoque le souhait de se rapprocher des

Infos municipales

communes voisines pour permettre des continuités dans les circuits proposés. Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal émet un avis favorable à l'inscription au Plan Vélo Communautaire.

5 - ÉTUDE VALORISATION FORÊT DE COËTQUEN

La municipalité souhaite relancer les études de faisabilité et d'opportunité en forêt de Coëtquen. Pour avancer sur le sujet, la municipalité souhaite solliciter un cabinet d'études spécialisé. Au préalable, une réflexion sera initiée avec les services compétents de Dinan Agglomération.

Discussion :

Monsieur Pascal BOURSICOT se demande pourquoi relancer une étude déjà faite en 2016 par Dinan Communauté, une étude qui aurait coûté cher et ne souhaite pas voir la commune financer une étude qui profiterait à un acteur privé.

En réponse Monsieur Olivier BOIXIERE lui explique que la précédente étude date de 4 ans et qu'elle doit être réactualisée compte tenu du contexte qui a changé (attentes de tourisme, création de nouvelles infrastructures dans un secteur géographique proche de notre commune...). Ignorant le montant de l'étude de 2016, Monsieur Olivier BOIXIERE demande à Monsieur Pascal BOURSICOT d'en préciser le coût ; en réponse, Monsieur Pascal BOURSICOT reconnaît ne pas le connaître. Pour finir, Monsieur Olivier BOIXIERE indique que l'étude permettra d'identifier le potentiel porteur du projet (qui ne sera pas forcément un privé exclusivement) en rappelant l'orientation envisagée en 2016 vers une SEM (Société d'Économie Mixte, associant acteur public et acteur privé).

Pour Madame le Maire, ce projet est une ouverture au tourisme et permettra de découvrir ou redécouvrir la forêt.

Aussi et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix « POUR » et 3 « CONTRE » :

- approuve la réalisation d'une étude de faisabilité et d'opportunité
- valide le prévisionnel de dépenses d'investissement tel que présenté ci-dessus
- sollicite le fonds LEADER à hauteur de 80% du montant estimé à 50 000 € HT
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération

Motifs du vote contre :

- M. Pascal BOURSICOT s'oppose au financement de cette étude par la commune, pour les raisons citées précédemment
- Mme Gwénaëlle MARTIN s'est opposée au projet il y a 4 ans et ne change pas d'avis.
- Mme Martine BUGEAUD indique « no comment » sans précision.

6 - ASSURANCE CYBER SECURITE – PARTICIPATION A LA MISE EN CONCURRENCE

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance « cyber-risque » aux collectivités territoriales du département des Côtes d'Armor garantissant les risques organisationnels, financiers et juridiques liés à ces nouveaux risques.

La commune de Saint-Hélen peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le CDG22.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence lancée sur le fondement du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique relatif aux marchés publics, pour le contrat-groupe d'assurance « cyber-risque » que le CDG 22 va engager en 2021 conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 **ET PREND ACTE** que les prestations garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2021.

7 - ECLAIRAGE PUBLIC : RENOVATION DU FOYER F133 PARKING DU BOURG

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'éclairage public « Rénovation du Foyer F133 Parking Rue des Écoliers » présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor pour un montant estimatif de 1 205,28 € TTC.

8 - RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE LIE AU COVID

La mise en place à la rentrée de novembre du protocole sanitaire dans les établissements scolaires a entraîné des modifications dans le fonctionnement du service restauration et garderie périscolaire. En effet, 2 services sont dorénavant nécessaires afin d'assurer les règles sanitaires obligatoires, ce qui a pour conséquence un accroissement temporaire d'activité. Aussi et compte tenu de ces nouvelles dispositions et conformément à l'article 3-I-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 le conseil municipal, à l'unanimité **autorise** la création d'un emploi non permanent contractuel.

En complément, Madame Martine BUGEAUD évoque que les enfants du 2^{ème} service à la cantine municipale n'ont pas le temps de finir leur déjeuner tranquillement. Madame Solène SAMSON, ajointe, lui précise être au courant et que des adaptations sont en cours, le dispositif sanitaire étant entré en vigueur la semaine précédente. Monsieur Olivier TREHEL rappelle que la cantine municipale ne dispose pas d'une capacité suffisante et regrette que les municipalités précédentes n'aient pas apportées les adaptations capacitaires nécessaires sur leurs mandats.

9 - DISPOSITIONS MUNICIPALES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve les nouvelles dispositions en cas d'obsèques.

10 - INFORMATIONS LOCALES

COVID 19 : Madame Solène SAMSON informe que la cellule de veille a été réactivée et présente la nouvelle organisation mise en place dans la restauration scolaire et la garderie municipale suite au nouveau protocole sanitaire.

Infos municipales

Catastrophe naturelle : Madame le Maire informe l'assemblée que notre demande de reconnaissance en catastrophe naturelle a été retenue. Un arrêté ministériel en date du 19 octobre 2020 a d'ailleurs été publié au Journal Officiel. Un courrier a été adressé aux habitants concernés leur précisant les démarches à suivre.

Plan Vigipirate : A la demande de la préfecture des Côtes-d'Armor, le plan VIGIPIRATE « Urgence Attentats » a été activé. Un affichage ainsi que des plots ont été installés.

Aire de jeux : Monsieur Maël FELIN rappelle que la commune doit régulièrement faire vérifier les jeux extérieurs comme les équipements sportifs. Un devis a été signé avec la société APAVE (TREGUEUX) pour 708 € TTC.

Entretien équipements cuisine : Suite au passage de la commission de sécurité, un devis a été signé avec la société JD EUROCONFORT (CESSON SEVIGNE) pour 1 230.30 € HT pour effectuer le contrôle et l'entretien régulier des équipements de cuisine de la salle polyvalente, de la Salle Coëtquen et du restaurant scolaire.

Sapins : La décision a été prise de couper les sapins à proximité du jardin de l'église envahies de chenilles processionnaires, pour 4 800 € TTC, par l'entreprise BUET ENVIRONNEMENT (PLESLIN TRIGAVOU).

Mur garderie : L'accès à la garderie avec une poussette étant difficile par l'entrée actuelle près de l'église, il a été décidé de réaliser une ouverture dans le mur avec accès dans le jardin de la garderie. L'entreprise PATITA KIKANOI de la Ganterie a été retenue pour un montant de 1 470.65 € TTC. Une déclaration de travaux sera déposée prochainement avant toute exécution.

Abri cimetière : La réception des travaux du cimetière a été faite le 10 novembre dernier sans aucune réserve. Seul l'abri n'a pas été construit et après avoir réfléchi sur son opportunité, il s'avère qu'il y aura davantage de risques de nuisance (pour les riverains) que d'intérêt à le faire. Toutefois, un enduit sera réalisé sur le mur déjà fait, et un claustra mis en place pour masquer les poubelles. Quant au jardin du souvenir, des devis ont été demandés mais considérant leur prix élevé, ce dossier a été mis en attente.

Informations Dinan Agglomération : Monsieur Olivier TREHEL fait un point sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et notamment la fin de la période de consultation de la révision. Quelques dossiers ont été reçus en mairie avec essentiellement la même demande de repasser les terrains de zone agricole (ou naturelle) en zone constructible. L'instruction est engagée par Dinan Agglomération.

CITY ALL : Monsieur Olivier BOIXIERE présente l'application CityAll qui permet d'alerter, informer et faire participer les citoyens à la vie locale. Cette solution est actuellement mise en place gratuitement pour une durée d'un mois.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Martine BUGEAUD souhaite faire remonter les réactions qui lui ont été faites lors de la distribution du dernier bulletin, à savoir l'interdiction de faire de la publicité dans un bulletin pour des professions libérales et la grande différence d'articles entre les 2 écoles. A ce sujet, Madame le Maire tient à préciser qu'en aucun cas, il n'y a eu de censure. Les articles déposés par les associations, écoles et particuliers ont été repris.

RÉUNION DU 10 DECEMBRE 2020

Tous présents sauf Mr Pascal BOURSICOT (procuration à Mme Martine BUGEAUD)

Avant d'aborder le premier point, madame le Maire souhaite apporter des réponses aux remarques faites lors du précédent conseil, à savoir :

- Service de cantine à l'école publique : après une première semaine de rodage, des aménagements ont été effectués, notamment en divisant en deux la classe de CP et CE1 ce qui a permis aux enfants de trouver leur rythme.
- Bulletin municipal : il faudra trouver un équilibre sur les articles concernant les écoles. Quant à l'article concernant l'infirmière et s'agissant d'une simple information, il était donc autorisé.

1 - ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA VALLEE DE LA RANCE CÔTE D'EMERAUDE

Le conseil municipal à l'unanimité, après avoir pris connaissance du projet de statuts du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude et en avoir valablement délibéré :

- approuve le projet de statuts du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude
- décide d'adhérer au Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude
- autorise Mme le Maire à signer les actes correspondants
- désigne un conseiller municipal et son suppléant pour siéger au Comité Syndical du syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude à savoir, Madame Marie-Christine PINARD, titulaire et Monsieur Olivier BOIXIERE, suppléant

2 - CITY STADE : CHOIX DES ENTREPRISES ET FINANCEMENT

La commune de SAINT-HELEN souhaite se doter d'une plateforme multisports.

Monsieur Maël FELIN, adjoint en charge de ce dossier, présente à l'assemblée les différents devis reçus et validés par la commission des travaux, à savoir :

- Terrassement : GNTP de PLOUER SUR RANCE pour un montant de 18 103.00 € TTC
- Plateforme : CAMMA SPORT de BREAL pour un montant de 38 718.00 € TTC

Infos municipales

Monsieur Olivier BOIXIERE indique que ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 50% du montant total HT par la Région via le Contrat de Partenariat ainsi qu'à hauteur de 30% par le Conseil Départemental via le second appel à projets Plan de Relance.

Aussi et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le choix des entreprises pour un montant total de 47 351 € HT
- Adopte le plan de financement présenté ci-dessus
- Sollicite la Région via le Contrat de Partenariat à hauteur de 50%
- Sollicite le Conseil Départemental via l'appel à projets Plan de Relance
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération

A noter que le positionnement de la Région est attendu fin janvier 2021.

3 - RENOUELEMENT CONTRAT FOURRIERE ANIMALE – GROUPE SACPA

Monsieur Maël FELIN, Adjoint au Maire donne lecture à l'assemblée de la proposition de contrat relative à la capture, au ramassage, au transport des animaux errants, blessés ou décédés sur la voie publique et à la gestion de la fourrière animale en jours et heures ouvrables. Celle-ci est établie par le groupe SACPA et le montant forfaitaire annuel pour fournir les prestations décrites s'élève à 0.72 € HT par habitant pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- approuve l'ensemble du marché de prestations de services auprès de SACPA. Celui-ci est conclu pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021. Il pourra ensuite être reconduit tacitement 3 fois, sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans.
- autorise Madame le Maire à renouveler cette adhésion pour un montant de 1 092.96€ HT.
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

A noter que l'ouverture d'un site sur SAINT-MALO est actuellement à l'étude.

4 - ADHESION A L'ADAC 22

Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence, nommée ADAC22 (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes-d'Armor), est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

VU les statuts de l'établissement public adopté à l'unanimité du conseil d'administration de l'ADAC 22 le 29 juin 2017, VU les délibérations du conseil d'administration de l'ADAC 22 du 29 juin 2017 et du 4 mars 2019 fixant les tarifs d'adhésion.

Le Conseil municipal

- décide d'approuver les statuts de l'établissement public ADAC 22
- décide d'adhérer à l'établissement ADAC 22
- décide d'approuver le versement d'une cotisation annuelle conformément à la délibération du CA de l'ADAC 22 du 4 mars 2019 citée ci-dessus
- décide d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec cet établissement

5 - BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°2

Après délibération et sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
022 Dépenses imprévues	- 14 000 €
62878 A d'autres organismes	+ 14 000 €

Il s'agit avant tout de rééquilibrer le chapitre 011 notamment du fait des travaux du SIVOM.

6 - INFORMATIONS LOCALES

Collaboration avec Pleudihen et La Vicomté : Une rencontre a eu lieu le samedi 28 novembre dernier entre les 3 communes en présence des Maires, Adjointes et Secrétaires de Mairie. L'objectif était de discuter sur des dossiers qui nous unissent déjà (SIVOM, ALSH) mais aussi d'étendre vers de nouveaux projets communs comme un groupement d'achat de fournitures, la gestion des déchets verts suite au futur désengagement de Dinan Agglomération, l'entretien des chemins..... L'idée est d'associer l'ensemble des conseillers municipaux. Il est précisé également qu'il n'est pas question de la création d'une commune nouvelle : aucun des élus des 3 communes n'y est favorable.

Plan vélo : Continuité du circuit faite avec les communes voisines de LA VICOMTE et PLEUDIHEN.

Plan de relance: Lors du dernier Conseil des Maires, Dinan Agglomération a proposé une aide de 1 200 € aux entreprises en difficulté dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500K€ et de moins de 10 salariés ainsi qu'une exonération de la taxe d'enlèvement des déchets. Cela représente un coût pour la collectivité d'environ 2,2 millions d'euros.

City all : Monsieur Olivier BOIXIERE informe l'assemblée que 65 abonnés se sont connectés à cette application et demande aux élus d'en faire la promotion. Une décision finale devra être prise lors du prochain conseil.

Infos municipales

CCAS : Madame Solène SAMSON indique que les colis des aînés seront préparés le samedi suivant, et seront composés de gavottes, mini craquelins, rillettes, chocolats, sacs cabas ainsi qu'un dessin réalisé par les enfants des deux écoles. Un coffret Yves Rocher sera distribué aux personnes résidant en EHPAD.

Commerce : Madame le Maire indique que la signature du compromis de vente est prévue le 23 décembre prochain. Un nouveau dossier DSIL orienté vers la rénovation énergétique du bâtiment devra être déposé. Une rencontre avec Monsieur le Sous-Préfet sera à prévoir. Quant au comité consultatif, il a dû être reporté à cause du COVID.

QUESTIONS DIVERSES

Une réflexion est menée sur la pose d'un coffret électrique pour les différents branchements du marché ainsi que sur une borne de recharge pour véhicules électriques.

Marché de Noël le mardi 22 décembre 2020 après-midi.

Centre Communal d'Action Sociale ou C.C.A.S

Colis de Noël

La situation sanitaire a contraint le Centre communal d'action sociale (CCAS) à annuler le traditionnel repas des aînés. Il a été remplacé par un colis de fin d'année (chocolat, rillettes de poisson, mini-craquelins, gavottes, bouteille de vin, un sac cabas à l'effigie de la commune) que les membres du CCAS ont confectionné et distribué aux personnes âgées de 70 ans et plus inscrites sur la liste électorale. Cette initiative a permis de garder un lien social.

Et ceci sans oublier nos aînés en EHPAD, qui ont également reçu leur colis.

Nous remercions chaleureusement :

- Les enfants de nos deux écoles auteurs de beaux dessins qui ont été glissés dans les colis et très appréciés de nos aînés.
- La CARSAT Bretagne qui nous a subventionné à hauteur de 1 030.00€ dans le cadre d'un appel à projets « Lutte contre l'isolement des personnes âgées en période de crise sanitaire COVID »



Registre des personnes vulnérables

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) tient un registre qui permet de veiller sur les personnes fragiles, isolées ou handicapées. Prévu initialement pour les épisodes de canicule ou de grand froid, ce registre est utile en cas de crise sanitaire, comme celle que nous traversons actuellement avec l'épidémie de Covid-19.

Ce registre permet au Centre Communal d'Action Sociale de prendre contact avec les personnes fragiles afin de s'assurer de leur bonne santé, et de leur rappeler les consignes sanitaires d'usage.

Ce registre concerne :

- Les personnes en situation de handicap
- Les personnes âgées de plus de 65 ans
- Les personnes ayant besoin d'une assistance médicale à domicile.

Si vous êtes concerné ou si vous voulez inscrire un proche, avec son accord, adressez-vous au secrétariat du Centre Communal d'Action Sociale 02 96 83 21 55 aux heures d'ouverture de la mairie. Dans la fiche d'inscription, il vous sera demandé votre état civil et quelques informations complémentaires nous permettant de vous apporter une aide.

Covid 19

Campagne de vaccination

Un centre de vaccination est ouvert depuis le 18 janvier 2021 à Dinan au "Centre des congrès René Benoit" (CREC), rue Victor Basch.

Pour se faire vacciner, les personnes cibles (+ 75 ans ou atteintes d'une pathologie à haut risque) doivent s'inscrire :

- sur internet via DOCTOLIB ou KELDOC
- ou contacter le centre d'appel départemental au 0 805 690 741 ou national au 0 800 009 110.

La plateforme téléphonique est ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00. Numéro gratuit.

L'accès au centre de vaccination s'y fait **exclusivement** sur rendez-vous.

Tous les sites sont répertoriés sur www.sante.fr et sur www.bretagne.ars.sante.fr

Si vous ne parvenez pas à prendre rendez-vous et que vous ne pouvez pas faire appel à un proche pour vous aider dans la démarche, la mairie reste disponible au 02.96.83.21.55

Vie communale

ETAT CIVIL 2020

Naissances

28 octobre Louis BRIGNON
21 novembre Kénan BIDON

Mariages

10 octobre François LE MORVAN et Isabelle LEMOINE
31 octobre Gabriel FOUCAULT et Irène MARBILAIS

Décès

2 novembre Annick LORANT veuve BOUCHER
8 novembre Raymonde EGAULT veuve ROGER
7 novembre Albertine LANFRANCONI Vve MARTINIAULT

Récapitulatif de l'année

12 naissances • 9 mariages • 6 décès

2021, année électorale

Élections régionales et départementales

Les 13 et 20 juin 2021

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions notamment avoir effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans) ainsi que pour les personnes ayant obtenu la nationalité française après 2018. Si vous vous trouvez

dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote...), vous devez faire la démarche de vous inscrire. Si l'inscription est possible toute l'année, lors d'une année d'élection, il faut accomplir la démarche au plus tard le 6^{ème} vendredi précédent le 1^{er} tour du scrutin.

Pour vous inscrire :

- Soit en ligne sur le site "service-public.fr" rubrique particuliers/papiers-citoyenneté/citoyenneté/élections
- Soit en vous rendant à la mairie munis d'une pièce d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois. Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse.



Armistice du 11 Novembre 1918

La cérémonie commémorative de l'armistice du 11 Novembre 1918 s'est déroulée au monument aux morts en comité restreint dans le respect des mesures sanitaires covid 19 en présence de Mrs Olivier Boixière, Olivier Tréhel, Serge Rivière et Mmes Monique Moreau et Solène Samson (absente sur la photo).



Urbanisme 2020

Suite à la mise en place de la nouvelle réglementation sur la protection des données personnelles (RGPD) les noms des personnes ne sont plus mentionnés dans le tableau des permis de construire et déclarations préalables.

Déclarations de travaux accordées

1 La Ruette	Studio de jardin + aire de stationnement
12 Trévallon	Extension + Carport
3 Le Plessis Gestil	Véranda + Appenti bois
6 Rue de la Forge	SAS
12 La Ménaudière	Changement ouvertures
1 Rue de Patira	Démolition abri de jardin + Abri de jardin
26 Lotissement Les Vignes	Clôture
Les Landes	Abattage d'arbres
32 Rue du Tertre	Changement ouvertures
Lotissement Les Vignes	Changement des clôtures.

Déclarations de travaux accordées suite

4bis Hameau de La Ganterie Changement fenêtre + vélux + clôture

Permis de construire accordés

24 Le Plessis Gestil	Maison individuelle
6 Impasse Honoré Balzac	Maison individuelle
6 Rue Charles Baudelaire	Maison individuelle
21 Rue du Chêne des Forts	Maison individuelle
2 Impasse des Genêts	Maison individuelle
8 Rue des Prés	Maison individuelle
14 Rue des Prés	Maison individuelle
6 Rue des Prés	Maison individuelle
15 Le Gage	Rénovation habitation

Vie communale

Le Marché de producteurs

NOUVEAU !

La Maison Dauve de Guéméné-Penfao vous propose son étal de boucherie-charcuterie.

Viande de veau, porc, boeuf et agneau au détail issue d'éleveurs bio.



Et toujours présents le samedi matin :
Marins-pêcheurs, traiteur,
fruits et légumes, pain
et brioche bio, volailler,
galettes et crêpes...



Mardi 22 décembre, de 15h00 à 19h30, a eu lieu le **Marché de Noël**, place de l'église.

Vin chaud, fruits et légumes, pain d'épices, volailles, poissons, olives et tapenades, bières, foie gras, articles en tricot, couteaux, tasses et bougies ont remporté un franc succès.

Vers 17h00, Le Père Noël est venu offrir des chocolats aux enfants qui étaient émerveillés.



Stéphane  **Traiteur**

Montembault
Stéphane & Aurélie

72, Les Petites Landes - Léhon

◆ 07 88 73 88 82 - 06 38 54 65 50 ◆

Armement Henri Chasle

14 rue de la Marne
35000 • Saint Malo

06 69 56 10 15

chasle.henri@gmail.com

Nous continuons à chercher de nouveaux producteurs locaux pour enrichir notre offre.

Contact :
Evelyne au 06.74.99.35.20

Pour que les marchés de nos campagnes perdurent il faut continuer de s'y rendre et d'entretenir ce lien qui a été créé. Restons fidèles au marché, où la convivialité est présente et où des relations privilégiées existent entre les vendeurs et les acheteurs. **Nous comptons sur vous !**

École Publique Émilie et Germaine Tillion

Espace numérique de travail

Depuis la rentrée de septembre, l'école a ouvert un espace numérique de travail "ONE" qui permet aux familles de se tenir informées sur la vie de l'école. Cet espace sécurisé offre de multiples fonctionnalités : une messagerie, un blog, des cahiers multimédias pour chaque classe pour présenter les activités des classes sous forme d'album numérique pouvant contenir des textes, des photos et des vidéos, un cahier de texte...



Pour les plus grands, cet outil permet de se familiariser avec les outils numériques et favorise leur autonomie. Chaque élève dispose d'un identifiant et d'un mot de passe personnel lui permettant de consulter et d'alimenter son espace avec des travaux personnels. Il permet aussi aux élèves d'échanger plus facilement avec leur enseignant.

Label "École Numérique"

En mai dernier, l'école a répondu à un appel à projet proposé par le ministère de l'éducation nationale. Notre projet a reçu une réponse positive ce qui va permettre à l'école de financer l'achat de matériel numérique pour équiper les classes. Ces investissements s'élèvent à 5000€ et seront financés pour moitié par l'État et pour moitié par la mairie de Saint-Hélen.

Projet Danse

En novembre et décembre dernier les 5 classes de l'école ont travaillé avec une danseuse professionnelle Nathalie GRAND. Durant 7 semaines,

les élèves ont bénéficié d'une séance d'apprentissage de la danse par semaine. Chaque classe a travaillé sur des thèmes différents.

● Classe de petite et moyenne section : Les 7 séances ont porté sur un travail autour du schéma corporel, de l'expression du corps à partir de mots évocateurs (ex : lourd/ léger, grand/ petit, rapide/lent...). Au fur et à mesure des séances les élèves ont construit avec Nathalie et leur maîtresse une chorégraphie sur des musiques très diverses. Cette chorégraphie était l'aboutissement du travail fait lors des séances. Pour clore le projet, les petits/moyens se sont produits devant leurs camarades de grande section.

● Classe de Grande section : Les élèves de Grande Section ont revisité le conte Pierre et le Loup, étudié en classe à la période précédente. Chaque séance a été consacrée à un personnage du conte. Sur de la musique décalée, et non classique comme pour le conte original, les enfants ont cherché différentes manières de se déplacer et mettre en mouvement les personnages, en mettant l'accent sur leurs caractères et leurs rôles dans le conte. Ainsi, lors de la représentation finale devant la classe des PS/MS, les personnages se sont succédé et chacun a pu retrouver le fil de l'histoire ...en musique.

● Classe des CP-CE1, les élèves ont expérimenté le langage chorégraphique sur des musiques d'Afrique.

Ils ont été sollicités pour mettre en jeu leur imaginaire afin d'évoquer un paysage africain, les gestes du quotidien puis les préparatifs d'une fête. Au fil des séances, les enfants ont travaillé la cohésion du groupe pour proposer une danse à l'unisson de qualité. Le tableau final, avec les propositions d'improvisations sur fond de percussions africaines, a été plébiscité par les élèves de la classe.

Classe des CE1/CE2 : "Le voyage en musique" est le thème sur lequel ont travaillé les élèves.



Avec l'aide de Nathalie Grand, ils ont inventé des danses sur des musiques provenant des cinq continents : du jazz pour les Etats-Unis, des musiques du Japon, des musiques des aborigènes d'Australie, des musiques africaines et des musiques médiévales pour l'Europe. La dernière séance a été l'occasion de se produire devant la classe des CP-CE1. Les élèves ont beaucoup apprécié ce projet qui leur a permis de découvrir des musiques et des cultures différentes, et de s'exprimer par la danse.

● Classe des CM1/CM2 : Les CM ont travaillé à partir de musiques actuelles (rap, slam, beatbox...).



À partir de ces musiques, les élèves ont monté une chorégraphie "urbaine" alternant des passages très rythmés, saccadés et des moments plus lents, plus poétiques.

C'était un temps fort de la semaine apprécié de tous ! Les parents et la famille peuvent consulter le film sur l'ENT réalisé à partir des vidéos et photos prises durant les séances.

Activités sportives avec Dinan Agglomération

En novembre, les élèves ont pratiqué le Kin-ball pendant 3 séances. Le kin-ball se joue avec un ballon très léger d'1,22 m de diamètre. Les dimensions exceptionnelles de ce ballon ont suscité la curiosité des élèves et l'envie de découvrir ce nouveau jeu collectif qui favorise la coopération et la mixité.

Les conditions sanitaires n'ayant pas permis de poursuivre cette activité dans la salle des fêtes, les enseignants et l'animateur sportif Frédéric Bouillet ont proposé aux élèves du hockey en plein air. Une météo clémente a contribué à l'enthousiasme des élèves pour cette activité.

Après avoir appris le maniement de la crosse dans le respect des règles de sécurité, les enfants se sont exercés avec des jeux divers puis ils se sont confrontés dans des matchs passionnés.



École Publique Émilie et Germaine Tillion

Sorties Nature avec la Maison de la Rance

Les classes de CP-CE1 et CE1-CE2 ont pu finaliser le projet sur l'eau commencé en mars 2020 avec une première animation menée par Hélène Bourdon qui avait fait découvrir aux enfants, lors d'une promenade exploratoire aux abords de l'école, comment l'eau est utilisée sur notre commune.



Cet automne, une journée complète, encadrée par Laurent Chataignère et Mélanie Henry a été consacrée à la découverte du milieu marin, ce qui a permis à chacun de bien comprendre le phénomène des marées. En matinée, la mer était haute et les enfants se sont familiarisés avec la lecture du paysage. Ils ont aussi récolté dans la laisse de mer des trésors qu'ils ont ensuite utilisés pour créer, sur la plage, de magnifiques œuvres de land'art.

L'après-midi a été consacré à une pêche à pied très fructueuse : le crabe vert, l'étrille, l'étoile de mer, le gobie, le syngnathe et même l'ormeau et le petit

homard étaient au rendez-vous.



Avec une météo idéale, une très belle journée de plein air que tous les élèves ont vraiment appréciée.

Ces animations sur le thème de l'eau se sont poursuivies lors d'une dernière sortie au Vallon Sauvage à Quévert. Nous y avons observé les caractéristiques de l'étang et du ruisseau en collectant les petits animaux aquatiques.



Laurent a montré aux plus jeunes comment réaliser quelques jeux buissonniers avec du jonc, plante aquatique locale. La matinée s'est achevée avec la fabrication et l'expérimentation de petits moulins

à faire tourner dans le courant du ruisseau, une activité ludique très appréciée par les enfants.

Noël à l'école

Cette année la fête de Noël n'a pas pu avoir lieu en raison de la situation sanitaire. Cependant, le Père-Noël n'a pas oublié les écoliers qui ont reçu des cadeaux pour leurs classes :

Les petits/moyens ont eu un "coin écoute" avec un lecteur multimédias et des casques, un micro multimédias pour enregistrer du son ou des voix, des albums de littératures de jeunesse. Les plus grands ont reçu des jeux éducatifs et des livres.



Les cadeaux ont été financés par l'Amicale Laïque de Saint-Hélen.

Inscriptions à l'école maternelle :

Les enfants nés en 2018 peuvent s'inscrire à l'école pour la rentrée scolaire 2021. Pour une visite de l'école, merci de contacter la directrice, Corinne Calvé au 02 96 83 26 78.

École Saint-Yves

Temps de l'Avent à l'école Saint-Yves, des cartes pour les personnes âgées de la commune

Les personnes âgées de Saint-Hélen n'ont pas pu se réunir en décembre dernier en raison de la Covid. C'est pourquoi la mairie nous a proposé de réaliser des petites cartes avec un mot qui seront glissées dans un colis de Noël. Une belle façon de faire du lien entre deux générations et de rejoindre ceux qui sont seuls....



Collecte pour les Petites Sœurs des Pauvres

Nous avons accueilli le jeudi 17 décembre deux religieuses de la communauté des Petites Soeurs des Pauvres de Dinan. Soeur Marie-Bénédicte et Soeur Térésa sont passées dans chaque classe pour rencontrer les élèves et présenter leur mission. Elles ont pu récupérer les dons de produits d'hygiène et d'épicerie sucrée faits par les familles.



En effet, la communauté des Petites Soeurs des Pauvres vit essentiellement des dons de particuliers et de collectes faites dans les supermarchés. En cette période de confinement, nous avons donc relayé l'appel de la communauté à les soutenir. C'était pour nous l'occasion aussi de vivre avec nos élèves un temps de solidarité pendant ce temps de l'Avent et de leur montrer que le mot partage n'est pas vain...

École Saint-Yves

CM1/CM2, lien École - Collège



Avant les vacances de Noël, monsieur Cojan, professeur d'éducation physique et sportive et directeur du collège Saint-Stanislas, est intervenu auprès des élèves de CM1 et CM2 de l'école Saint-Yves afin de leur dispenser des cours de danse.

Place aux chorégraphies !

Vendée Globe

A travers l'actualité du Vendée Globe, les élèves de CM1 et de CM2 de l'école Saint-Yves réalisent le tour du monde assis sur leurs bancs d'écoliers.

Chaque semaine, ils suivent le parcours des skippers leur permettant ainsi de découvrir l'univers de la voile et d'aborder la géographie de manière ludique. Grâce aux outils pédagogiques proposés par le département de la Vendée les jeunes moussaillons peuvent suivre la course et partir à la découverte de cette extraordinaire aventure humaine et sportive.

TPS PS MS, sortie en forêt pour découvrir l'automne et ses trésors



En début de 2^{ème} période les élèves de maternelle sont allés en balade en forêt pour une chasse aux trésors d'automne. Notre récolte nous a permis d'observer et de trier les feuilles et fruits de quelques arbres : chêne, châtaignier et marronnier.

Avec prudence, nous avons également observé quelques champignons et cultivé des champignons de Paris en

CE1/CE2, sensibilisation sur le tri des déchets

Dans le cadre de notre projet éducatif, les élèves de CE1/CE2 ont reçu la visite de Laurent Chataignère, missionné par Dinan Agglo le 30 Novembre dernier pour un après-midi d'atelier de découverte sur le tri des déchets.

Après cette intervention, les ateliers ont été repris en classe sur les thèmes suivants :

- qu'est – ce qu'un déchet ?
- Comment trie – t – on ?
- Où vont nos déchets ?

Projet lecture : Les incorruptibles

Cette année, les élèves de CE1 CE2 vont participer au projet de lecture national "Les incorruptibles". Il s'agit d'une sélection de 5 livres que chacun doit lire et que nous étudierons en classe avec des temps de lecture en petits groupes, des quizz, des jeux de lecture... Nous élirons au printemps le livre que nous avons préféré et participerons à un concours d'illustration. C'est un projet motivant pour les élèves qui découvrent avec enthousiasme ces livres !

GS/CP, des cartes de vœux

Rien ne vaut la tradition !



En ces temps un peu particuliers, nous essayons de vivre des petits moments simples et si possible de bonheur ! C'est donc avec un grand plaisir que cette

classe.

Une "fleur de langage" nous a également permis de travailler sur le vocabulaire d'automne.



Dans chaque pétale de cette fleur, il y a plusieurs mots, correspondant à un thème (ex : les fruits d'automne, la météo d'automne, les vêtements d'automne...)



Par petits groupes, les élèves réalisent des affiches et des "collecteurs" pour que chaque classe puisse s'initier au tri. Courant Janvier, ils iront présenter leur travail dans les autres classes.

année encore, les élèves de GS et CP ont œuvré en cachette pour offrir leurs vœux à leurs proches. Prenez une petite carte où ils se sont appliqués pour écrire "Bonne Année" pour les GS et rédiger un message personnalisé pour les CP, ajoutez une décoration personnelle de chacun et vous obtiendrez une carte de vœux qui fera sans doute bien plaisir aux destinataires !

A tous nous présentons nos meilleurs vœux pour 2021 !

La classe de GS-CP de l'école Saint-Yves

Projet sur les émotions, réalisation d'un livre

En début d'année, les maternelles ont exploité l'album "le monstre des couleurs va à l'école". A la suite de cette exploitation, ils ont découvert un deuxième album : "Le monstre des émotions". Chaque jour, une émotion était exploitée; travail sur le vocabulaire, lien avec une couleur et des illustrations ainsi qu'un travail sur la gestion de l'émotion. Durant ce projet, les enfants ont réalisé un livre reprenant toutes les émotions travaillées.



ALSH



Durant les vacances de la Toussaint, c'est sur le site de Saint-Hélen que l'ALSH intercommunal a ouvert ses portes. Malgré une période compliquée et tout en respectant les recommandations sanitaires, l'équipe d'animation a su s'adapter et proposer des activités variées pour le plus grand plaisir des enfants.

Durant ces deux semaines, c'est en moyenne 71 enfants âgés de 3 à 12 ans qui ont participé aux ateliers. Le centre s'est terminé en musique avec des enfants déguisés sur le thème d'Halloween.



Avec les animateurs : Malo, Caroline, Josué et Pascale

Associations

Les président(e)s des associations Hélénaïses vous souhaitent, une

Bonne Année 2021 !

Amicale Laïque

Puces Couturières 2021



Initialement prévue le dimanche 31 janvier, la huitième édition des Puces Couturières et de Loisirs Créatifs a été annulée à notre grand regret. Les conditions sanitaires ne permettent pas l'organisation de tels événements en ce moment. En fonction de l'évolution de la situation, nous réfléchissons à un éventuel report en fin d'année. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Activités Yoga, Tai Chi et gymnastique d'entretien :

Après concertation avec Bernard Gaudin, responsable des animations, il a été décidé de ne pas reprendre cette année les activités. Reprise en septembre si tout va bien.



Festival Les Esclaffades 2021

Nous ne savons pas encore s'il sera possible d'organiser des festivals cet été mais nous gardons un petit espoir. Si le festival peut avoir lieu, il se déroulera les 17 et 18 juillet. Ce changement de dates (habituellement fin juin) a été pris par suite du report en juin des élections départementales et régionales.



Nous vous tiendrons informés des décisions que nous serons amenés à prendre.

Nous vous souhaitons nos bons vœux 2021 en partageant ces mots de Barbara

"Il faut préserver son désir, ne jamais s'en départir, rester bien à l'intérieur de soi.

Vouloir avec une intraitable opiniâtreté.

Être sa vérité.

Ne jamais perdre espoir.

Vouloir recommencer.

Avoir peur mais avancer toujours."

Associations

Les Coët'utins

Après consultation de nos adhérentes nous n'avons pas repris nos rencontres mensuelles à la Maison des Lutins.

Par contre nous avons mis en place de nouveaux rendez-vous à la Ferme de Kémo.

Les enfants ont donc pu profiter des dernières belles matinées d'automne ensoleillées pour aller à la rencontre des animaux.

En ces moments difficiles nous continuons à espérer des jours meilleurs.



L'Évasion Hélenaise

En raison des nouvelles réglementations sanitaires le repas BOURGUIGNON comme vous pouvez le constater a malheureusement été annulé.

Par contre nous espérons vivement réaliser la course sur prairie (motos et quads) le 29 Août 2021.



Club de l'Amitié

Colette la présidente et les membres du bureau, souhaitent à tous nos adhérents et amis du club une bonne année 2021.

Le strict respect des règles sanitaires ne nous permet pas cette année d'organiser une AG.

Nous reconduisons également les inscriptions de 2020 pour 2021 gratuitement. Toutes nos activités de groupe sont donc mises en stand-by pour une durée indéterminée.

Nous pensons bien à vous et aux jours heureux à (re)venir. Et pour garder le contact, voici l'adresse mail du club : amitiesthelen@gmail.com.



Commerce

LE DÉVELOPPEMENT DE NOTRE COMMERCE, UN ENJEU CLÉ POUR NOTRE COMMUNE

Notre commune rurale est étendue et bénéficie d'une population estimée à plus de 1500 habitants, en forte croissance avec un taux de croissance annuel moyen de +2,8% entre 2012 et 2017. L'étude menée cette automne par la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) démontre que l'enjeu du commerce local est crucial pour notre territoire. Dans notre programme de campagne, nous avons montré notre souhait de nous porter acquéreur des murs et du fonds du dernier commerce de la commune et notre volonté d'encourager le développement de cette activité commerciale dans le bourg.

Depuis notre prise de fonctions, nous avons posé les bases de ce projet ambitieux. Ainsi, dès le printemps et sur l'été, nous avons monté un dossier projet. Et dès la fin de l'été, nous avons sollicité les différents partenaires potentiels pour co-financer le projet (Etat, Département, Dinan Agglomération) et nous disposons déjà un retour favorable du Département (50 000€). En parallèle, nous avons engagé les négociations avec le propriétaire actuel et pu valider le montant de la transaction avec les Domaines qui ont jugé le montant acceptable (au regard du marché) ; nous avons signé le compromis de vente le 23 Décembre 2020. Et nous avons sollicité sur l'automne la CCI des Côtes d'Armor pour réaliser une étude de marché en vue d'évaluer le potentiel de marché disponible pour le développement du commerce. La CCI nous accompagnera également dans le choix et l'accompagnement du repreneur/des commerçants.

Dès que les conditions sanitaires nous l'autoriseront, nous réunirons le comité consultatif sur le Commerce pour partager et réfléchir aux différentes orientations.

Le projet est donc bien sur les rails ! Il faudra que chacun de nous, habitants de Saint Hélen, jouons le jeu du commerce local ; le succès du marché du samedi matin démontre votre attachement et est un signe d'encouragement fort.

Dans ce bulletin, nous vous proposons ici une synthèse de l'enquête et de l'étude.

Notre contexte géographique et démographique

Au sein d'une grande agglomération (64 communes de Dinan Agglo), Saint-Hélen est ainsi classifiée comme une commune multipolarisée de deux grandes aires urbaines (Dinan, Saint-Malo) et fait partie du bassin de vie (territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants) de Dinan.

Et la commune est en croissance démographique, avec une population jeune et des actifs qui sortent de la commune. Il y a nécessité de s'adapter à cette nouvelle



Commerce

population et de créer de l'attachement envers la commune et ces services pour parvenir à drainer du flux dans le futur commerce. L'offre de proximité, des communes environnantes, et la diversité de l'offre alimentaire « conventionnelle » paraît limiter le développement de cette typologie d'offre sur Saint-Hélen.

L'enquête auprès de la population... un succès de participation ...

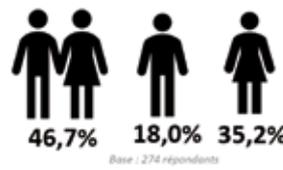


Au total, 288 questionnaires ont été enregistrés du 15 septembre au 12 octobre 2020 soit près de la moitié des ménages locaux.

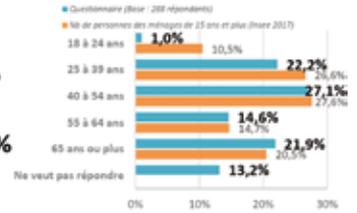
48% Quelques chiffres :

- 7 foyers répondants sur 10 sont des actifs.
- Près de 4 sur 10 habitent leur commune depuis moins de 10 ans, et la population est jeune (la moitié des répondants a moins de 55 ans) et avec enfants.
- ⇒ Ces données témoignent d'une population qui s'est renouvelée et auprès de laquelle il est indispensable de créer un attachement pour fixer de façon durable les résidents.
- ⇒ Un grand merci pour votre participation massive, cela prouve l'intérêt que vous portez au sujet.

Profil des répondants



Tranche d'âge



...avec une perception mitigée de Saint Hélen ...

La perception de Saint Hélen par les répondants est une image simplement banale, avec un taux d'image négative proche des 20%, cela met en évidence dès à présent la nécessité de travailler sur les leviers qui permettront d'améliorer l'image globale de la commune, et ainsi son attractivité. En cas d'absence d'intervention, l'image de la commune viendrait à se dégrader.

- ⇒ Le développement d'une offre commerciale dans la centralité permettra de dynamiser la centralité, de palier aux aspects négatifs évoqués par les répondants, de renforcer l'image globale de la commune.



La principale raison de fréquentation du bourg est la présence de la Mairie (57%) juste devant le marché (51%), les écoles (28%). Les autres vecteurs de fréquentation (équipements, etc...) ne semblent pas permettre une bonne interaction avec la centralité.

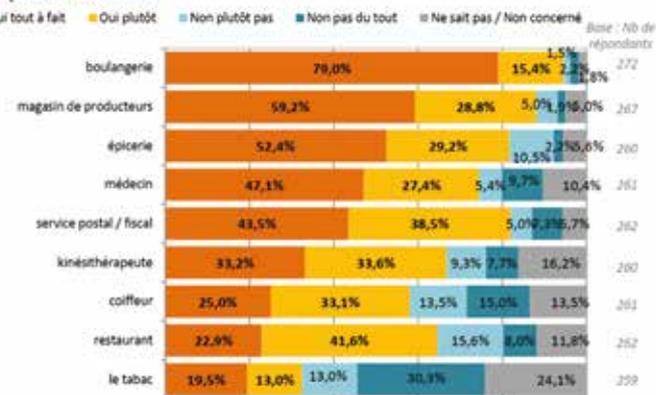
Et deux enseignements clés de l'enquête :

- **Marché** : Le marché est lieu d'échange et de convivialité pour les ménages de la commune. Sa tenue le samedi matin lui permet de toucher presque toutes les strates de la population, même si les personnes de 65 ou plus y sont les plus sensibles.
- **Consommer local / circuit court** : Sur la question relative aux habitudes de consommation, et l'évolution liée au contexte sanitaire, il apparaît que la COVID-19 a favorisé le développement du "consommer local" auprès des ménages de Saint-Hélen. C'est une tendance de consommation forte qui pourrait être organisée dans un lieu unique au bourg de Saint-Hélen.

Et, vous, quelles activités fréquenteriez-vous si elles se développaient ?

Les attentes des répondants sont globalement homogènes suivant les tranches d'âges et se tournent avant tout vers les besoins primaires en alimentaire (boulangerie avec plus de 94% ; épicerie/producteurs avec 80 à 90%), puis vers les services (fiscal/postal/colis avec 80%). Les autres activités paraissent comme du « plus », mais moins prioritaires.

Si les activités suivantes se développaient sur la commune de Saint-Hélen, les fréquenteriez-vous ?



Et l'activité de café / tabac du Bon Accueil ?

Un réaménagement total du point de vente (organisation, agencement, offre produit) mais aussi un changement dans son mode d'exploitation, devrait relever son chiffre d'affaires. Une analyse comparative met en évidence la nécessité de diversifier les activités du point de vente (café-bar, tabac + vapotage, presse, jeux/loto, services postaux et fiscaux, monétique, relais colis).



En synthèse sur les attentes et les activités compatibles (selon étude CCI)

- ⇒ Une activité de type **boulangerie** s'avère crédible sur les attentes fortes des habitants et sur le marché potentiel
- ⇒ L'activité d'épicerie/**circuit court** nécessite une identité forte et un concept fort, devrait s'adosser à un autre commerce
- ⇒ L'activité de **café/tabac** ne peut s'envisager que si elle est adossée à d'autres activités annexes.

Sur la base des conclusions de cette enquête et cette étude et, en fonction des opportunités, la municipalité va désormais poursuivre la réflexion pour identifier les activités compatibles et répondre au mieux aux attentes.

Nous vous tiendrons informés de l'avancée du projet.



DÉTENTEURS DE PORCS OU DE SANGLIERS



DÉCLARATION OBLIGATOIRE ET VIGILANCE PPA



La peste porcine africaine (PPA), est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, sans danger pour l'Homme mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine.

La PPA circule dans plusieurs pays européens et a été confirmée en septembre 2018 en Belgique, chez des sangliers sauvages, près de la frontière française.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et **aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés.**

Pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de foyer nous vous demandons, conformément à la réglementation en vigueur, de :

1. DÉCLARER VOS ANIMAUX

Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux.

La déclaration est obligatoire sur l'ensemble du territoire **dès 1 seul porc ou sanglier** depuis le 1^{er} janvier 2019.

La déclaration est à faire auprès de l'EdE (Établissement de l'élevage) : cf liste au verso.

2. RESPECTER DES MESURES SANITAIRES

- Ne nourrissez pas vos porcs ou sangliers avec des restes de repas ou autres déchets de cuisine.
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages (clôtures aux normes, murs, mise en bâtiment...).
- N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'une zone infectée*.
- Tout visiteur doit mettre une tenue et des bottes propres et se laver les mains (passage par le sas sanitaire) avant d'entrer en contact avec vos animaux.
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des personnes ayant été en contact depuis moins de 48 h avec des porcs ou des sangliers de pays infectés (élevage ou chasse).
- Si vous êtes chasseur, n'introduisez strictement aucun matériel de chasse (tenue, bottes, voiture), ni trophée, ni chien de chasse dans l'élevage. Lavez-vous les mains au savon au retour de chasse.
- Pour les élevages commerciaux: participez à une formation biosécurité réglementaire (contacter votre vétérinaire, OP, GDS, Association sanitaire porcine régionale ou Chambre d'agriculture).

3. CONTACTER VOTRE VÉTÉRINAIRE SI VOUS SUSPECTEZ LA MALADIE

Perte d'appétit, fièvre (+ de 40°C), abattement, rougeurs sur la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen, ou mortalité anormale → Contactez votre vétérinaire au plus vite.

agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir
www.plateforme-esa.fr

* Pays concernés au 10/09/2019 sur le continent européen : Belgique, Biélorussie, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lituanie, Lettonie, Moldavie, Pologne, Roumanie, Russie, Sardaigne, Serbie, Slovaquie et Ukraine



Région	Département	Structure en charge de l'identification porcine	n° de téléphone
Bretagne	22	Ede des Côtes-d'Armor	02 96 79 21 95

Les travaux sur la commune

Suppression des pins près de l'église :

- En cette fin d'année 2020, nous avons pris la décision avec la commission travaux de supprimer les pins situés près de l'église. Suite à l'invasion répétitive de chenilles processionnaires, il a été décidé d'abattre les pins situés près de l'église au bout de la rue des Lilas.

Cette décision a été prise pour plusieurs raisons :
Les chenilles sont urticantes pour les humains et les animaux

Leur traitement coûte très cher

Leur présence fragilise les pins et risque de les faire mourir et donc de les faire tomber.

Un aménagement du site est prévu courant 2021.
De plus, nous avons aussi décidé d'abattre des bouleaux et des conifères (près de l'école) car ils étaient vieillissants et menaçaient de tomber.

Ces décisions ont été prises en concertation et dans l'intérêt des riverains.



Projets 2021:

- Plantation dans et aux abords du cimetière.
- Plantation d'une haie autour du terrain de foot.
- Création d'un City Stade près du Pump Track.
- Création d'un jardin du souvenir dans le Cimetière.



Projet d'installation d'une antenne relais free mobile sur Saint-Hélen

Dans le cadre de ses licences 3G (Haut Débit Mobile) et 4G (Très haut Débit mobile), Free Mobile s'est engagé à répondre à la demande de la population en faveur de l'Internet mobile.

Conformément à ses obligations réglementaires vis-à-vis de l'État, pour contribuer à l'aménagement numérique des territoires et répondre aux attentes de ses abonnés, Free Mobile est engagé dans un programme soutenu de déploiement du Haut Débit Mobile (3G) et du Très Haut Débit Mobile (4G).

L'opérateur a sollicité la Mairie pour installer une antenne relais sur la commune, des études sont en cours et un dossier d'information mairie est mis à disposition à la Mairie à compter du vendredi 19 Février, vous pouvez demander à le consulter. Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ce projet par voie du site Internet, du panneau d'information et via CityAll. Pour information, nous avons également sollicité l'ANFR (Agence Nationale des FRéquences) pour réaliser des mesures avant et après l'implantation de l'antenne relais. Ces mesures réalisées par cette agence indépendante visent à s'assurer du respect des normes en matière d'exposition de notre population aux fréquences radioélectriques. Nous vous délivrerons les résultats de ces mesures dans un prochain bulletin.



La forêt de Coëtquen :



Il y a une forêt domaniale dans ma commune :

Les forêts publiques s'étendent sur 4,2 millions d'hectares. Elles se divisent en deux types : les forêts domaniales et les autres forêts publiques. Les forêts domaniales sont des forêts faisant partie du domaine privé de l'État. Elles représentent 1,5 millions d'hectares, soit 9% de la surface boisée métropolitaine, gérés par l'Office national des forêts (ONF) selon le Code forestier.

Les quatre principales fonctions assignées à ces forêts sont :

- la production de bois d'œuvre, de bois d'industrie et de bois-énergie ;
- la protection de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques ;
- la fonction sociale (paysage et accueil du public, ressource en eau potable) ;
- la protection contre les risques naturels.

Chaque forêt domaniale fait l'objet d'un "aménagement forestier" qui en garantit la gestion durable et définit les objectifs sur 15 à 20 ans. Il fixe, par exemple, les travaux et les coupes.

Les forêts peuvent aussi appartenir aux communes et aux collectivités. Elles représentent 2,7 millions d'hectares, soit 16 % du massif forestier national.

Les agents de l'Office national des forêts (ONF) veillent à l'entretien, au développement et au renouvellement des forêts communales selon trois objectifs :

- répondre aux besoins des hommes grâce à la production et à la récolte de bois ;
- préserver l'environnement ;
- accueillir le public.

La forêt en question

Comment sont fixées les règles de gestion en forêt domaniale ?

Le régime forestier donne le cadre générale de la mise en œuvre de la gestion forestière durable, mais c'est l'aménagement forestier qui traduit concrètement ce qui va être fait dans la forêt. Établi pour une durée de 10 à 20 ans, l'aménagement détermine les orientations stratégiques (poids relatifs donné à la production, l'environnement, l'accueil du public), les choix techniques (essences, type de peuplement, mode de renouvellement, etc.) qui vont façonner la forêt.

Avant sa validation par le Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, il est présenté aux usagers et élus locaux lors de réunions d'information. L'aménagement synthétise toutes les préoccupations et donne une réponse en matière de gestion pour la prise en compte des zones Natura 2000, des sites classés,...

Il est le garant de la pérennité de la forêt.

Pourquoi coupe-t-on du bois ?



La coupe est l'instrument du forestier pour façonner la forêt: enlever les arbres malades, donner plus d'espace pour que les arbres se développent, ...favoriser les semis pour renouveler la forêt. Le bois rend de multiples services à l'homme: matériau de construction, énergie,...il est une des rares ressources renouvelable à l'échelle humaine (il faut 30 à 40 ans pour produire un arbre exploitable, des milliers d'années pour le pétrole).



Comment les arbres de la forêt sont renouvelés ?



Quand un peuplement est en fin de carrière, les forestiers préparent avec les aînés, la nouvelle génération. La technique de la régénération naturelle, par opposition avec la plantation, permet de maintenir l'héritage génétique des arbres en place qui, au fil des générations, ont su s'adapter aux conditions locales. La régénération naturelle suit des règles simples, c'est l'arrivée de la lumière au sol qui déclenchera le processus de levé des semis. Les forestiers pratiquent donc des coupes progressives afin que les semis s'installent naturellement. Pour certaines essences, les coupes s'étalent entre 10 et 15 ans. Bien sûr, les coupes peuvent être ressenties comme une rupture dans le paysage. A ce titre, elles peuvent paraître traumatisantes, mais c'est le mode de renouvellement des arbres. Sans l'homme, la forêt se renouvelle à la suite de tempêtes, d'incendies,... Cette étape est indispensable pour maintenir l'état boisé de façon pérenne.



Lors du prochain bulletin nous répondrons aux questions suivantes : Que fait l'ONF pour soutenir l'emploi local ?

Pourquoi y a-t-il des tas de bois au bord des routes en forêt ?

Comment sont définis les plans de chasse ?

Pourquoi vouloir réguler les grands animaux : cerfs, sangliers, ... ?

Qui détermine les jours de chasse ?

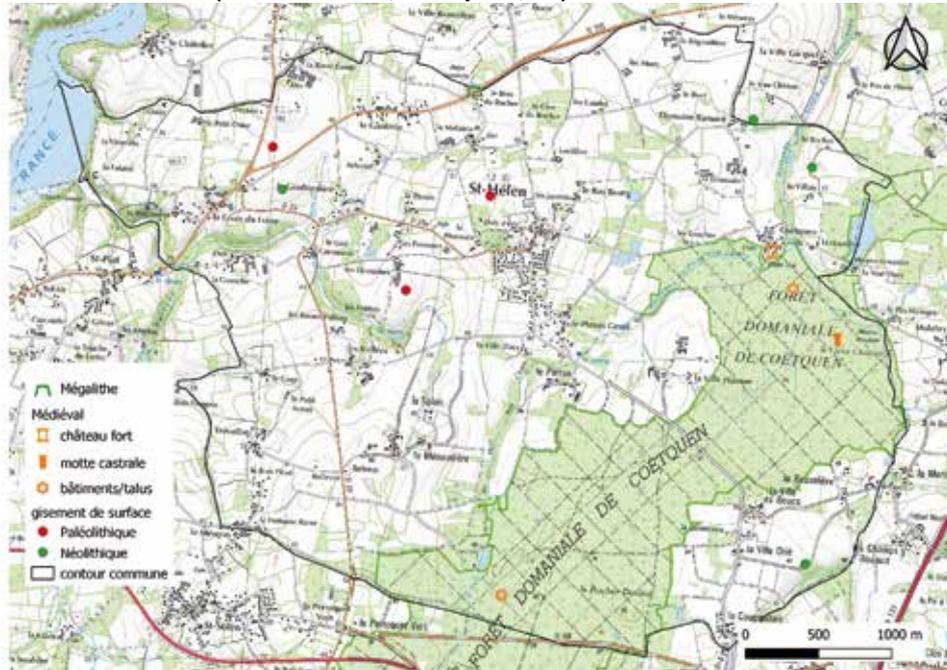
Patrimoine de Saint-Hélen

Nous vous proposons cette rubrique du bulletin municipal pour découvrir ou re découvrir le patrimoine de la commune. Si vous êtes intéressé par le thème du Patrimoine hélennais, n'hésitez pas à vous faire connaître à la Mairie pour participer à son inventaire. Nous aimerions pouvoir identifier ces vestiges du passé, leurs histoires... Tout un programme !

Saint-Hélen, les origines...

Après l'histoire de la Croix de l'abbé Quinot, nous vous proposons de découvrir les origines de Saint Hélen, en nous appuyant sur une contribution du SRA (service d'Archéologie de la DRAC).

Le Patrimoine archéologique de la commune de Saint-Hélen est remarquable pour les périodes du Paléolithique, du Néolithique et du Moyen Age, mais des indices d'occupation de presque toutes les périodes ont été découverts sur la commune (Protohistoire, Antiquité, ...).



Carte archéologique des sites archéologiques du Paléolithique, Néolithique et Moyen-Age de la commune de de Saint-Hélen. Source Carte archéologique nationale Paléolithique

Rare à l'intérieur des terres en Bretagne, le Paléolithique est présent à Saint-Hélen sous la forme d'une industrie lithique datant du Paléolithique moyen et probablement de sa phase la plus récente (-70 000-40 000 ans). Cette industrie, dit « du Bois du Rocher » est connue depuis la fin du XIXe siècle par la présence de petits bifaces (10 cm de long au maximum), parmi d'autres outils (raclours, hachereaux,...). La matière première sur laquelle ces outils sont taillés est très locale car il ne s'agit pas de silex mais d'une roche aux propriétés voisines (le grès lustré) que l'on trouve naturellement dans le sous-sol de la commune.



Photos de quelques bifaces du "Bois du Rocher", biface 1915. L : 8 cm, l : 5,5 cm. Source A. Provost, rapport SRA inédit

L'ensemble des découvertes s'est effectué lors de prospections au sol, anciennes mais



Photo récente de l'allée couverte du "Bois du Rocher". Source Inventaire du Patrimoine de la région Bretagne

D'autres vestiges répartis sur la commune peuvent être plus ou moins contemporains de l'allée couverte.

Il s'agit d'industries lithiques découvertes en prospection pédestre par C. Bizien et le CeRAA à partir des années 1990. Ces vestiges sont également en grès lustré mais les modalités du débitage et les outils (lamelles, grattoirs,...) sont différents par rapport à ceux du Paléolithique moyen. La présence de nucléus (déchet du bloc une fois que les éclats les plus intéressants ont été enlevés) prouve que le débitage s'est effectué directement sur place, comme pour le Paléolithique moyen.

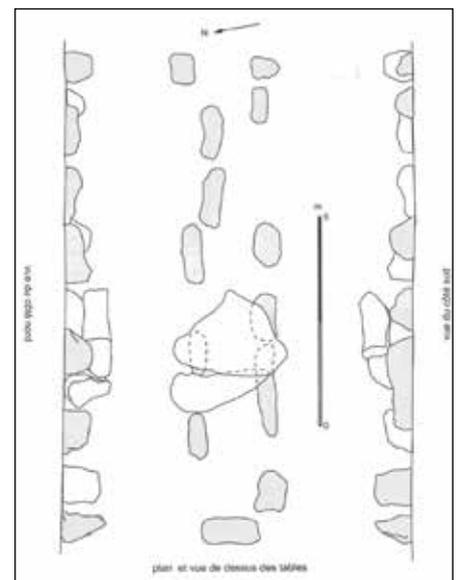
Cette caractéristique montre que les matières premières de Saint-Hélen (le grès lustré) ont attiré les hommes préhistoriques depuis le Paléolithique jusqu'au Néolithique, et ce, à de très nombreuses reprises.

Néolithique



Carte postale ancienne (1920) de l'allée couverte du "Bois du Rocher". Source L. Langouët

L'allée couverte du Bois du Rocher au nord de Saint-Hélen a probablement été érigée entre la fin du IVe millénaire et le début du IIIe millénaire avant J-C. Longue d'environ 11,50 m sur 1,20 m de large, elle est orientée approximativement est-ouest. En 1885, neuf pierres étaient encore debout, avec deux dalles de couverture, dont une en place et une autre penchée qui reposait sur un seul orthostate. Des vestiges, (une hache polie, de l'industrie lithique et des poteries), proviennent d'affouillements réalisés à la fin du XIXe siècle. Les blocs formant l'allée couverte sont en grès lustrés.



Plan de l'allée couverte du "Bois du Rocher". Source L. Langouët

Infos pratiques

Cityall

Votre application pour rester connecté à Saint-Hélen

La Commune a décidé de s'abonner à l'application CityAll ; c'est un compagnon idéal pour rester connecté à notre information locale. Avec les notifications, vous serez averti immédiatement en cas d'alerte ou pour un événement à ne pas manquer.

C'est une plateforme simple et fiable pour vous informer, vous alerter et vous faire participer à la vie locale.

Comment vous abonner à Saint Hélen ?

- Téléchargez L'application CityAll® sur votre smartphone
- Tapez le nom de votre commune ou le code postal (22100)
- C'est parti, vous êtes abonné.



Livret d'Accueil

L'équipe municipale souhaite créer un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants regroupant les informations incontournables de notre commune.

Artisan, entrepreneur et auto entrepreneur, votre siège social est à Saint-Hélen et vous souhaitez apparaître dans ce livret, merci de bien vouloir nous adresser votre carte de visite ou toutes vos coordonnées par mail à mairie@saint-helen.fr ou par dépôt à l'accueil de la mairie.



Recensement Militaire



Vous venez d'avoir 16 ans :

pensez au recensement militaire

Les jeunes hommes et les jeunes filles doivent se faire recenser à la mairie au cours du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.

Pièces justificatives à apporter :

- ▶ Livret de famille
- ▶ Carte d'identité
- ▶ Justificatif de domicile

Le recensement reste obligatoire, une attestation de recensement est remise au jeune et doit être conservée précieusement ; elle est indispensable pour les inscriptions aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, CAP, baccalauréat...).

DINAN
AGGLOMÉRATION

**PARTICIPEZ À L'ÉLABORATION
DU PLAN VÉLO
COMMUNAUTAIRE !**

Du 22 février au 14 mars 2021,
Répondez à un court questionnaire sur votre
pratique du vélo sur le territoire sur :

[www.dinan-agglomeration.fr/Actualites/
Participez-a-l-elaboration-du-Plan-Velo-
Communautaire](http://www.dinan-agglomeration.fr/Actualites/Participez-a-l-elaboration-du-Plan-Velo-Communautaire)

SERVICE TRANSPORTS ET MOBILITÉS
02 96 87 70 32
transport@dinan-agglomeration.fr

HEURES D'OUVERTURE

Déchetterie de Conillé

02.96.88.23.22

Ouverture

lundi - mardi - vendredi - samedi

Horaires

8h45 - 12h30 et 14h00 - 17h45

RAMASSAGE DES SACS JAUNES

Semaine Paire

Afin de conserver une fréquence de collecte sélective tous les 15 jours pour les usagers, nous vous informons qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, le ramassage des sacs jaunes se fera les semaines paires.

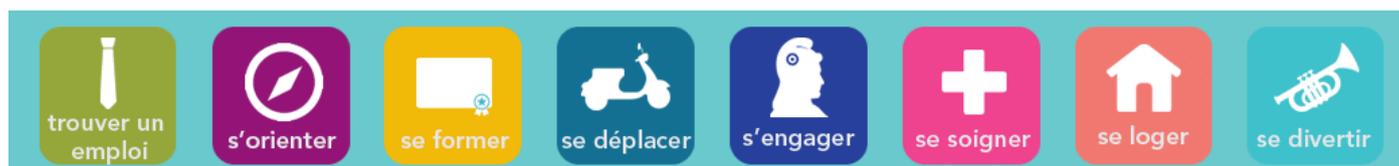


Vous avez entre 16 et 25 ans inclus et êtes sorti du système scolaire avec ou sans diplôme ?

Vous vous êtes déjà dit :

- Je veux **travailler** mais je n'arrive pas à appeler les entreprises, à obtenir un RDV
- Je ne sais pas quoi mettre dans mon **CV**, ma **lettre de motivation**
- Des choses me passionnent dans la vie mais je ne sais pas si je peux en faire un **métier**
- Cette **formation** a l'air géniale mais je n'ai pas les moyens de la payer
- J'ai besoin d'un **permis** pour aller travailler, mais il faut que je travaille pour payer mon permis, comment faire ?
- Je voudrais **m'engager** dans une association et aider les autres
- Je me pose des questions sur ma **santé** mais je ne sais pas à qui en parler
- Il paraît que je peux avoir une aide pour mon **logement**
- J'aimerais être **autonome** au plus vite
- **Je m'ennuie** et j'aimerais rencontrer d'autres jeunes

A La Mission Locale, on répond à toutes ces questions et bien d'autres encore !



Votre conseiller vous accueille sur RDV, pour un entretien individuel :

- **A Dinan** au 5, Rue Gambetta, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 18h (sauf mardi matin),
- **Sur un point de permanence** proche de chez vous : Beaussais sur Mer, Broons, Caulnes, Evran, Plancoët, Plélan le Petit, Matignon, St Cast le Guildo

Mais aussi :

- **Des ateliers** chaque jeudi matin, sans RDV : apprentissage, intérim, partir à l'étranger...
- **Un espace d'appui CV, lettre de motivation, démarches numériques...** avec accès libre ordinateurs, téléphone, WIFI
- **Des stages** en entreprise, des **offres d'emploi, d'apprentissage**
- **Des rencontres avec des employeurs** : entretiens, visites d'entreprise, parrainage, forums...
- **La Garantie Jeunes** : un accompagnement renforcé vers l'emploi avec des mises en situation professionnelle et une allocation mensuelle jusqu'à 497 €
- Un appui à la recherche d'une mission de **Service Civique** ou à la création de celle-ci selon vos envies
- **Des coups de pouce financiers** pour votre projet : permis, logement, santé...
- Des projets pour rencontrer d'autres jeunes et faire entendre votre voix : **webradio RadioActif**, vidéos métiers **PIMP ton CV...**

Contactez-nous !

- Au 02.96.85.32.67
- www.ml-paysdedinan.fr
- sur nos réseaux sociaux : Facebook, Instagram, Twitter, Youtube
- www.soundcloud.com/radioactif-dinan

La ballade de Saint-Hélen

Dans ce beau coin de France,
On découvre Saint-Hélen,
Entre bords de Rance,
Et forêt de Coëtquen.

Ici pas de montagnes,
Seules quelques collines.
Belle est la campagne,
Quand fleurit l'aubépine.

Les hirondelles trissent,
Quand arrive le printemps.
Les chevreuils bondissent,
Alertés par le vent.

S'y cachent de beaux villages
Dont les noms font rêver.
S'armer de courage,
Pour aller les trouver.

Les chemins vont, étourdis,
De travers au lieu de droit.
Pas de sens interdits,
En passant par les bois.

Aller à la Ménaudière,
en passant par le Péron.
Puis de la Gouhardière,
Monter à Trévallon.

Très profond, et tortueux,
Le dernier chemin creux.
« La Ruette aux amoureux »
Qui a tant fait d'heureux

N'oubliez pas la Houssaie,
Ni le Plessis Gestil.
N'oublions pas la Goussaie,
Et finissons au Courtil

Où la cuisine est bonne,
Les nuits longues et douces.
Tout l'amour qui s'y donne,
Fait le bonheur de tous.

E.P.

Les informations culturelles et loisirs sont publiées sous réserve de modifications de dernière minute par les organisateurs.

Directeur de la publication : Marie-Christine Pinard

Rédaction : Secrétaires de Mairie et Membres de la Commission Communication

Conception : Pépito-Créations - 06 67 47 35 44 • pepito-crea@orange.fr.

Impression : Impri'Media Bretagne • ZA - Impasse de la Rabine Verte • 22100 St-Samson-sur-Rance • 02 96 39 23 50

